

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC - (N° 1275)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par
M. Rogemont

ARTICLE 6 TER

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 7, insérer les mots :

« Dans le mois suivant sa publication, ».

II. – En conséquence, après le mot :

« parlementaire »,

la fin de la première phrase du même alinéa est supprimée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.